

Compte-rendu

Séance du 20 décembre 2016

Le vingt décembre deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 décembre 2016, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. SAUQUES, Mme PIERRE dit FORTIER, M. LAURENT, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme HERVIEUX, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M MONNIER.

Etaient absents et excusés : M. HAUTON (Pouvoir à M. BIGOT), Mme GOMEZ (Pouvoir à M. ROMAIN), Mme NOËL, Mme BERTOLINI (Pouvoir à Mme LEBRETON), Mme GAUDEMER (Pouvoir à Mme TASSUS), M. de COLOMBEL, (Pouvoir à M. TOUCHAIN), M. MIFTAH (Pouvoir à M. GOURDEL).

Secrétaire de séance : M. SAUQUES.

1°) RESSOURCES HUMAINES : CONTRAT DE GROUPE POUR RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCE - Courtier : SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

Garantie pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

1^e option :

Risques garantis : Décès, accident de service, maladie imputable au service avec une franchise **de 30 jours fermes**, longue maladie et maladie longue durée, maternité, maladie ordinaire avec une franchise de **20 jours fermes**.

Conditions :

- **6,70%** applicables au traitement de base de l'année 2016 (traitement indiciaire hors charges)
- **0,25%** pour les frais de gestion du Centre de Gestion de l'Orne

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions résultant et tout acte y afférent ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours ;

2°) FINANCES : TRAVAUX EN REGIE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la liste des travaux en régie (consultable en mairie) pour l'exercice 2016, pour un montant total de :

- **25 663,30 €** sur le budget général ;
- **3 751,23 €** sur le budget annexe « Salles Aménagées» ;

3°) FINANCES : INTEGRATION D'UN BIEN DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer dans le patrimoine communal la flûte mise à disposition, dont le numéro d'inventaire est 4920090055; d'autoriser le Trésorier Municipal à procéder aux écritures nécessaires à cette intégration en débitant le compte 1068 du compte de gestion d'un montant de 600€ ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert de cette flute à la CDC du pays du camembert.

4°) FINANCES : ANNULATION DE TITRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le titre n°539 émis le 13 octobre 2015 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette annulation de titre.

5°) SYNDICAT D'ENERGIE 61 : RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend connaissance du rapport d'activité 2015 du Syndicat d'Energie 61 (consultable en Mairie).

6°) COOPERATION INTERCOMMUNALE : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Pays du camembert les locaux situés rue Alain II en vue d'y installer la Maison de Services au Public moyennant un remboursement des charges annuelles et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

7°) COOPERATION INTERCOMMUNALE : TRANSFERT DE LA ZONE INDUSTRIELLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les modalités de transfert de la zone d'activité économique de Vimoutiers à la Communauté de Communes comme suit :

	Unité	Montant
Eclairage public	16371,16 kWh	2 746,40 €
Taxe foncière	850,16	772 €
Entretien espaces verts	30h	688,80 €
TOTAL		4 207,38 €

- de transférer les biens immeubles suivants d'une surface totale de 31 116m² :

N° cadastre	surface m ²	N° cadastre	surface m ²
AS 43	1 085	AR 134	12 684
AS 30	890	AR 151	2 399
AS 62	6 027	AR 152	341
AR 85	451	AR 154	1 196
AR 126	34	AR 157	1 572
AR 131	594	AR 160	3 843

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert de la zone d'activité économique de Vimoutiers ainsi que la convention de mise à disposition de service pour l'entretien des espaces verts.

8°) COOPERATION INTERCOMMUNALE : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal procède à l'élection des conseillers communautaires selon les conditions fixées par l'article L5211-6-2-1°-c. Sont élus conseillers communautaires :

Liste "Vivre ensemble à Vimoutiers	
1	Guy ROMAIN
2	Philippe TOUCHAIN
3	Geneviève LEBRETON
4	Michel BIGOT
5	Isabelle ROUTIER
6	Stéphane THOUIN
7	Charles HAUTON
8	Jérémy PINHO
9	Marie-Christine LIARD
10	Luc BEQUET

Liste "Tous pour Vimoutiers	
1	Sébastien GOURDEL
2	Bertrand de COLOMBEL

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des actes pris dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 21 h 20